

[Texte]

I believe a limit is necessary because of the points raised by Mr. Lambert, because I believe now that the government's prime requirement here is a need for total freedom without the tiresome necessity of letting members of Parliament know what it is up to until it is too late to do anything about it but squawk.

I would like, if I may, to ask a few questions of Mr. Cousineau.

You said yesterday, sir, in response to a question by Mr. Fleming, if my memory is correct, that you advised the government officially in the middle of September that further advances might be necessary in order to meet obligations under the Act. Is that true? Is that what you said?

Mr. G. Cousineau (Chairman, Unemployment Insurance Commission): I said that I had advised the government officially that we would require Governor General's warrants and we asked for a Governor General's warrant on September 29, 1972.

Mr. Reilly: It is a fact, is it not, that in the middle of August you knew that you would need that extra money?

Mr. Cousineau: As I said previously, sir, in mid-August, based on the first six months of our operation, I came to the conclusion that there was a possibility that we might be running out of money in accordance with . . .

Mr. Reilly: Right. And you said further that our pessimistic estimate was early November but that our optimistic estimate was sometime towards the end of December. Is that not true?

The Chairman: Mr. Reilly, excuse me, but I think you are quoting from the other committee and regarding this evidence, nothing has been tabled in the House yet. I do not think we are allowed to use it.

Mr. Reilly: Well, sir, on a point of order, if I may, I was challenged yesterday by one of the gentlemen opposite to prove the allegations that I made. I am now in the process of proving those allegations.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, on a point of order, the witness, Mr. Cousineau, is apparently quoting directly from them.

• 1005

The Chairman: I just noticed that the two of you are arguing about the same thing.

Mr. Reilly: I did not raise the testimony; he did. I just asked him if it was not a fact that he knew in August and he has now admitted that he did by quoting his own evidence at another time in another place.

Mr. MacGuigan: Mr. Chairman, on the point of order, I think there is no objection to putting that evidence before this Committee but I do not think it should be done by referring to what was said on the other committee.

[Interprétation]

d'hui recueillir quelques renseignements supplémentaires qui nous éclaireraient à ce sujet.

Je crois qu'une limite est nécessaire à cause des arguments évoqués par M. Lambert, parce que je crois maintenant que le gouvernement a maintenant principalement besoin d'une liberté totale d'action sans être obligé de tenir au courant les députés de ses faits et gestes, jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour que ces derniers puissent faire quoi que ce soit, sinon se lamenter.

J'aimerais poser, si vous me le permettez, quelques questions à M. Cousineau.

Vous avez dit hier, monsieur, en réponse à une question posée par M. Fleming, et si ma mémoire ne me trahit pas, que vous aviez informé officiellement le gouvernement au milieu du mois de septembre du fait que des avances supplémentaires pourraient se révéler nécessaires si vous vouliez respecter les obligations contractées en vertu de la Loi. Est-ce exact? Est-ce cela bien ce que vous avez dit?

M. G. Cousineau (Président, Commission de l'assurance-chômage): J'ai dit que j'avais officiellement informé le gouvernement que nous aurions besoin d'un mandat du Gouverneur Général et nous avons demandé ce mandat le 29 septembre 1972.

M. Reilly: Il est exact, n'est-ce pas, qu'au milieu du mois d'août vous saviez que vous auriez besoin de ces sommes supplémentaires?

M. Cousineau: Comme je l'ai déjà dit, monsieur, au milieu du mois d'août, et d'après les conclusions de six mois d'exploitation, j'en suis arrivé à la conclusion qu'il serait possible que nous puissions nous trouver à court d'argent conformément à . . .

M. Reilly: D'accord. Et vous avez dit ensuite que vos prévisions les plus pessimistes visaient le début du mois de novembre, mais que nos prévisions les plus optimistes précisaient plutôt la fin du mois de décembre. Est-ce exact?

Le président: Monsieur Reilly, veuillez m'excuser, mais je pense que vous citez le procès-verbal de l'autre Comité et, en ce qui concerne les témoignages dont nous sommes saisis, rien n'a encore été déposé à la Chambre. Je ne pense donc pas que vous puissiez utiliser cette référence.

M. Reilly: En fait, monsieur, si vous me le permettez, je vais invoquer le règlement. L'un des membres d'en face m'a défié hier de prouver mes allégations. Je suis maintenant en train de les prouver.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Le témoin, M. Cousineau, est apparemment en train de citer le procès-verbal.

Le président: Je remarque que vous discutez tous les deux de la même chose.

M. Reilly: Je n'ai pas évoqué le témoignage, lui bien. Je lui ai simplement demandé s'il était exact qu'au mois d'août il connaissait la situation et il vient d'admettre que c'était bien le cas en citant le témoignage qu'il a produit lui-même autre part, à un moment donné.

M. MacGuigan: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je pense que rien n'empêche de saisir le Comité de ce témoignage, mais je ne pense pas qu'il faille le faire en mentionnant ce qui a été dit au cours d'une séance de l'autre comité.